

15 rue de Beaupuy - BP 40
03150 VARENNES SUR ALLIER

Tél. : 04 70 45 03 81 Fax : 04 70 45 03 10

ELEVE :

Nom et prénom : Date de naissance :

Adresse Interne – Demi-pensionnaire – Externe

PARENTS ou responsables :**Père (ou tuteur)**

Nom, Prénom

Adresse (si différente) :

Profession :

N° tél. du domicile :

N° tél autre :

Mère (ou tutrice)

Nom, Prénom

Adresse (si
différente) :

Profession :

N° tél. du domicile :

N° tél autre :

Nom et adresse du médecin

traitant :

Vaccinations : DT Polio (dernier rappel) :

Indications au sujet de l'état de santé de l'élève : (entourer la réponse)

Lunettes oui non

Lentilles oui non

Appareil dentaire oui non

Corset oui non

Consultation spécialisée oui non si oui, préciser : (psychologue, orthophoniste, ...)

Est-ce que l'élève est allergique ? OUI NON

Si OUI signaler le type d'allergie :

☞ Intolérance à des médicaments :

☞ Allergie alimentaire :

Tout problème d'allergie sera pris en compte, dans la mesure du possible, s'il est justifié par un certificat du médecin traitant précisant le type d'allergie et le traitement. Le certificat doit être joint à la fiche d'infirmerie confidentielle.

☞ Autres :

☞ PAI : oui non

Maladie(s) à signaler :

ASTHME : NON OUI si oui quel est le traitement

prescrit :

En cas d'**Asthme**, le traitement prescrit devant être utilisé rapidement, l'élève pourra le conserver avec lui (joindre la prescription médicale)

L'élève : s'engage sous la responsabilité de ses parents :

- à ne pas le prêter à un autre élève,
- à ne pas le jeter dans les poubelles,
- à fournir à l'infirmerie une boîte d'avance en réserve.

A le
Signature de l'élève, Signature du responsable légal,

Autre traitement médical permanent : (joindre la prescription médicale)

IMPORTANT : rappel du règlement intérieur : pour tout élève qui doit prendre un traitement pendant le temps de présence dans l'établissement scolaire, les médicaments et un double de la prescription médicale doivent être déposés à l'infirmerie.

Dans les cas de troubles de la santé évoluant sur une longue période (diabète, épilepsie, allergie grave ou autre pathologie...) les responsables de l'élève sont invités à prendre contact avec l'infirmière afin de prendre en compte la situation médicale de l'élève (traitements ou soins particuliers, besoins spécifiques, protocole d'intervention en cas d'urgence...) en collaboration avec le médecin scolaire, dans le respect de la confidentialité (BOEN 34 du 18 sept. 2003).

Autres observations :